



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 75011

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la défense s'il estime possible d'autoriser le port du brevet d'initiation au parachutisme militaire aux titulaires du brevet parachutiste prémilitaire qui n'ont pas été brevetés militaires par la suite. En effet, les deux brevets sont attribués après le même nombre de sauts et peuvent donc être considérés comme équivalents. De plus, cette mesure donnerait satisfaction aux intéressés et renforcerait leur sentiment d'attachement à la défense du pays.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75011

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1839